



COMMISSION  
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 30.6.2026  
COM(2026) 325 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Rapport annuel 2025: vingtième rapport annuel sur la mise en œuvre de l'aide de l'Union conformément au règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque**

# **RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

## **Rapport annuel 2025: vingtième rapport annuel sur la mise en œuvre de l'aide de l'Union conformément au règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque**

### **1. INTRODUCTION**

Le règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil<sup>1</sup> (ci-après le «règlement relatif à l'aide»), sur lequel s'appuie l'aide en faveur de la communauté chypriote turque, prévoit la présentation d'un rapport annuel au Parlement européen et au Conseil à cet égard. Le programme d'aide en faveur de la communauté chypriote turque vise à faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de cette communauté, l'accent étant mis en particulier sur: i) l'intégration économique de l'île; ii) l'amélioration des contacts et l'établissement de ponts entre les deux communautés et avec l'UE; et iii) les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'acquis de l'Union une fois le problème chypriote réglé.

### **2. PROGRAMMATION DE L'AIDE**

Entre 2006 et fin 2025, un montant de 760 670 469,93 EUR a été programmé pour des opérations menées au titre du règlement relatif à l'aide. Le montant engagé en septembre 2025 pour le programme d'action annuel 2025 était de 33 721 307,00 EUR<sup>2</sup>. Le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, dont le budget total s'élève à 240 millions d'EUR, a permis d'assurer le financement pluriannuel du programme. Le programme d'aide a un caractère exceptionnel et transitoire. Il vise à préparer et à faciliter la pleine application de l'acquis de l'Union dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif une fois le problème chypriote réglé.

En cas de règlement global de la question chypriote, le Conseil se prononcera unanimement, sur la base d'une proposition de la Commission, sur les adaptations qu'il convient d'apporter au règlement relatif à l'aide. En outre, le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil<sup>3</sup> prévoit une révision du cadre financier pluriannuel en cas de réunification.

### **3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE**

Le programme d'aide est mis en œuvre dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif (ci-après

---

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque et modifiant le règlement (CE) n° 2667/2000 relatif à l'Agence européenne pour la reconstruction (JO L 65 du 7.3.2006, p. 5).

<sup>2</sup> Décision d'exécution de la Commission du 11 septembre 2025 portant adoption d'un programme d'action en faveur de la communauté chypriote turque pour l'année 2025 [C(2025) 6117] - [Décision relative au programme d'aide 2025 - Commission européenne](#).

<sup>3</sup> Règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (JO L 433I du 22.12.2020, p. 11).

les «zones non contrôlées par le gouvernement») et où l'application de l'acquis de l'Union est suspendue temporairement conformément au protocole n° 10 du traité d'adhésion. L'aide est mise en œuvre en gestion directe et en gestion indirecte.

La Commission continue de mettre en œuvre ce programme d'aide dans un contexte politique, juridique et diplomatique unique. L'octroi de l'aide au titre du règlement relatif à l'aide ne constitue pas une reconnaissance d'une autorité dans les zones dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif. Des dispositions ad hoc sont nécessaires pour permettre l'exécution du programme dans le respect des principes de bonne gestion financière. Les outils utilisés à cet égard sont notamment les suivants: i) un suivi détaillé des contrats et un soutien ciblé aux bénéficiaires; ii) des conditions de paiement révisées; et iii) une approche prudente quant à l'utilisation de garanties bancaires. L'aide comprend un appui important sous la forme de subventions, dont la gestion mobilise des ressources considérables.

En cas de réunification et d'entrée en vigueur d'un règlement global, la suspension de l'application de l'acquis de l'UE conformément au protocole n° 10 sera levée. C'est pour cette raison, et pour faciliter la mise en œuvre des projets financés par le programme d'aide, que la communauté chypriote turque doit s'aligner progressivement sur l'acquis de l'Union.

La Commission met en œuvre les projets sélectionnés par l'intermédiaire du bureau d'appui au programme de l'UE dans les zones non contrôlées par le gouvernement à Nicosie. La représentation de la Commission à Chypre accueille également des réunions, des séminaires et des conférences de presse. Elle communique avec les citoyens chypriotes à travers toute l'île, en les informant notamment sur des sujets liés au programme d'aide. De plus, l'infopoint de l'UE, qui est financé au titre du programme d'aide, organise une série d'activités de communication et de visibilité, qui incluent des informations relatives aux politiques, aux priorités et aux actions de l'UE en faveur de la communauté chypriote turque, tout en faisant la promotion de la culture européenne.

#### **4. MISE EN ŒUVRE AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE**

##### **4.1. Aperçu général**

La Commission poursuit la mise en œuvre du règlement relatif à l'aide, avec pour objectif premier de favoriser la réunification de l'île.

Au cours de la période considérée, la Commission a continué d'apporter son soutien à des initiatives clés. Ces pratiques incluent: i) le programme de bourses d'études de l'UE en faveur de la communauté chypriote turque; ii) le programme d'éducation à la paix destiné aux élèves de l'enseignement secondaire mis en place par les United World Colleges; iii) le soutien en faveur de l'instauration d'un climat de confiance sous l'égide des dirigeants respectifs des deux communautés, tels que le comité des personnes disparues à Chypre, le comité technique sur le patrimoine culturel et les comités techniques bicommunautaires; et iv) des initiatives visant à promouvoir et à faciliter le commerce de part et d'autre de la ligne verte.

Le soutien au développement socio-économique de la communauté reste un élément essentiel du programme.

Une aide sur mesure a été fournie pour améliorer les normes dans des secteurs économiques clés au moyen de projets ciblant le secteur privé et les entreprises du secteur alimentaire. Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer la santé

animale et la sécurité alimentaire dans la communauté chypriote turque, ce qui est bénéfique pour l'ensemble de l'île et pour l'UE.

La Commission a continué d'aider la communauté chypriote turque à se mettre en conformité avec les normes énoncées dans les mesures adoptées en 2021, qui visent à faire enregistrer le produit «Χαλλούμι» («halloumi»)/«hellim») en tant qu'appellation d'origine protégée (AOP) et à fixer les conditions de circulation de celui-ci au-delà de la ligne verte. La Commission a également continué de convoquer le groupe de travail informel sur le «halloumi»/«hellim» réunissant des parties prenantes des deux communautés chypriotes.

D'importants projets d'infrastructure financés par l'UE ont été lancés en 2025, notamment: i) l'extension du parc linéaire de Pedieos/Kanlıdere dans la partie nord de Chypre; ii) l'extension du point de passage d'Áyios Dométios/Metehan; iii) l'installation de panneaux photovoltaïques dans la station d'épuration des eaux usées de Mia Milia/Haspolat; iv) le remplacement des conduites d'évacuation des eaux usées appartenant à Trunk 1; et v) la pose d'une conduite de retour pour l'eau traitée.

La capacité des bénéficiaires à mettre en œuvre l'acquis de l'Union de manière effective, après un règlement global de la question chypriote, présente encore des lacunes considérables. Toutefois, la communauté chypriote turque a continué de progresser en ce qui concerne l'alignement sur l'acquis de l'Union dans plusieurs domaines, tels que la sécurité des produits, la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'éducation, les statistiques et l'environnement, et a manifesté un intérêt continu pour des travaux dans d'autres secteurs et domaines.

À la fin de l'année, 102 contrats étaient en cours au titre du programme d'aide.

## **4.2. Progrès par objectifs**

L'objectif global du programme d'aide est de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque. L'accent est mis en particulier sur: i) l'intégration économique de l'île; ii) l'amélioration des contacts entre les deux communautés et avec l'UE; et iii) les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'acquis.

Les activités menées en 2025 aux fins de la réalisation de chacun des objectifs inscrits dans le règlement relatif à l'aide sont décrites ci-dessous.

### **4.2.1. Objectif 1: promouvoir le développement social et économique**

La Commission a continué de promouvoir et de soutenir l'intégration économique et le développement de la communauté chypriote turque. Elle a renforcé son engagement de longue date en faveur du développement de la compétitivité et de l'innovation du secteur privé chypriote turc, reconnaissant que les petites et moyennes entreprises sont l'épine dorsale de l'activité économique locale. Depuis le lancement du programme d'aide, l'UE a accordé plus de 2 554 subventions, pour un montant supérieur à 27 millions d'EUR en faveur du développement du secteur privé.

En 2024, la Commission a lancé une nouvelle initiative visant à soutenir l'innovation et à renforcer la compétitivité des entreprises chypriotes turques. Depuis lors, le programme *eunite*, mis en œuvre avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, a octroyé des subventions pour un montant total de près de 2 millions d'EUR à 45 entreprises qui exercent des activités ou cherchent à les exercer de part et d'autre de la ligne verte, ce qui leur a permis de s'aligner sur les normes de l'UE. Outre l'octroi de subventions, le programme *eunite* a dispensé

14 séances de formation, notamment des ateliers sur la réglementation de l'UE en matière de sécurité des produits et de sécurité alimentaire, qui ont été suivies par 338 participants, ainsi que 13 événements qui ont permis à 356 participants d'entrer en relation avec des mentors, des pairs et des experts. 32 entreprises ont bénéficié d'un soutien pour l'élaboration de feuilles de route sur mesure en matière d'innovation et 16 entrepreneurs ont bénéficié d'un mentorat individuel. Le concours Startups4Peace 2025 a également contribué à une collaboration entre les communautés, dix jeunes entreprises (quatre chypriotes grecques et six chypriotes turques) ayant bénéficié d'un mentorat, de formations intensives et d'un financement d'amorçage. Le soutien aux entreprises chypriotes turques a été complété par des efforts plus larges visant à introduire des textes juridiques locaux sur la sécurité des produits, conformes aux normes de l'UE, un système de surveillance du marché aligné sur l'UE et des contrôles fondés sur les risques pour les biens fabriqués localement au sein de la communauté chypriote turque.

La Commission a également poursuivi son partenariat avec la Banque mondiale en vue de soutenir la convergence économique à Chypre. La Banque mondiale a fourni des rapports macroéconomiques, soutenu le milieu du commerce et des affaires et amélioré les statistiques. En 2025, deux rapports d'évaluation clés ont été réalisés sur la qualité des infrastructures au sein de la communauté chypriote turque et sur la mobilité de la main-d'œuvre. Ces rapports, qui seront achevés en 2026, seront accompagnés de feuilles de route pour leur mise en œuvre. Les investissements soutenus de l'UE en faveur du développement économique et de la convergence contribuent à transformer le milieu des affaires et les entreprises et à jeter les bases d'un secteur privé chypriote turc plus dynamique et plus résilient, conforme aux normes de l'UE et prêt à saisir les possibilités qu'offre le marché unique de l'UE.

Le régime bicommunautaire d'AOP Halloumi/Hellim de l'UE a continué d'être mis en œuvre tout au long de l'année 2025. Lorsqu'il sera totalement mis en place, il est également susceptible de générer des retombées économiques substantielles pour les producteurs chypriotes turcs de Halloumi/Hellim. En 2025, quatre producteurs chypriotes turcs et 24 exploitations agricoles bénéficiaient d'une attestation d'AOP. Le début des inspections en matière de santé animale et de sécurité alimentaire dans les zones non contrôlées par le gouvernement a été considérablement retardé en raison du report de plus d'un an de la délégation de pouvoirs à Bureau Veritas, jusqu'à la fin du mois de mars 2026. Ce retard a eu une incidence négative sur la participation des parties prenantes chypriotes turques au système des AOP et sur la capacité à surveiller le statut zoosanitaire au sein de la communauté chypriote turque. Tout au long de l'année, la Commission a dialogué avec les autorités de la République de Chypre pour remédier à ces retards.

Des progrès ont été accomplis dans le cadre des efforts déployés de longue date en vue de renforcer la gestion de la sécurité alimentaire et de la santé animale alignée sur l'UE, l'agriculture et le développement rural au sein de la communauté chypriote turque. En 2025, le tout premier programme d'élevage ovin et caprin a été lancé et le système de connaissances et d'innovation agricoles (SCIA) de la communauté chypriote turque a ouvert de nouvelles perspectives pour ce secteur économique clé. L'aide à long terme de l'UE a contribué à aider la communauté chypriote turque à mettre rapidement en œuvre des mesures d'urgence visant à faire face à l'épidémie de fièvre aphteuse en décembre 2025. Compte tenu de la gravité de la maladie et de ses

répercussions économiques à l'échelle de l'île, le soutien à long terme de l'UE en faveur de ce secteur reste une priorité.

En 2025, la Commission a continué de soutenir le secteur de l'éducation, en mettant l'accent sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et la formation des enseignants. Un nouveau projet d'assistance technique a été lancé en vue de mettre en place les systèmes suivants dans les établissements d'enseignement professionnel: un système pour l'assurance de la qualité, un pour la validation des crédits et un pour l'accréditation. Cela s'appuie sur les travaux importants réalisés précédemment dans le cadre de la réforme de l'EFP et de l'élaboration des programmes d'études. Le projet intitulé «Améliorer l'enseignement et l'apprentissage par le perfectionnement professionnel continu et un mécanisme d'inspection», qui s'est achevé en 2025, a eu une incidence positive sur la modernisation et la décentralisation de la formation des enseignants au sein de la communauté. Il a eu pour principal résultat de développer plus d'une centaine de modules dans quatre domaines clés: un enseignement et un apprentissage efficaces, une éducation inclusive, la sécurité dans les établissements scolaires et les fonctions de direction dans l'enseignement. Ce projet est actuellement mis en œuvre, mais des difficultés persistent en raison de cadres juridiques insuffisamment développés, tels que l'absence de définition du rôle de formateur d'enseignants, chargé de former les enseignants aux nouveaux modules. Les efforts visant à relever ce défi juridique restent une priorité dans ce secteur et un soutien est apporté par l'intermédiaire de l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX).

En 2025, la Commission a continué d'apporter son soutien pour stimuler les échanges entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte. Malgré ces efforts, les échanges entre ces zones ont reculé de 5 % pour s'établir à 14,4 millions d'EUR en 2025, principalement en raison de la hausse des prix dans la communauté chypriote turque. Aucun nouveau produit alimentaire transformé d'origine non animale n'a été autorisé à être commercialisé de part et d'autre de la ligne verte au cours de l'année. Le monde des affaires s'est montré très disposé à améliorer le respect des normes de l'UE. Cet intérêt a été démontré par un nombre croissant de demandes d'informations adressées au guichet unique de l'UE concernant les échanges de part et d'autre de la ligne verte, qui fournit des connaissances, un soutien et des possibilités de mise en réseau aux entreprises et aux opérateurs économiques intéressés ou engagés dans de tels échanges. Depuis le lancement de l'initiative en 2023, le guichet unique de l'UE a fourni un soutien sur mesure à plus d'une centaine d'opérateurs.

#### *4.2.2. Objectif 2: développer et restructurer les infrastructures*

Depuis 2006, l'Union européenne mobilise d'importants financements visant à améliorer les infrastructures au sein de la communauté chypriote turque. En 2025, 153 kilomètres supplémentaires de conduites d'évacuation des eaux usées ont été installées pour remplacer les fosses septiques endommagées, susceptibles de contaminer les eaux souterraines. Parmi les investissements plus récents figuraient des systèmes de gestion de l'eau et des réseaux d'évacuation des eaux usées, des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et des systèmes de mesure de la qualité de l'air et du bruit. Des projets d'infrastructures bicommunautaires tout aussi importants ont été lancés, tels que l'extension des points de passage d'Áyios Dométios/Metehan et la réhabilitation du parc linéaire du fleuve de Pedieos/Kanlıdere.

L'exploitation de la décharge dans la communauté chypriote turque a continué d'être entravée par des problèmes structurels qui se sont aggravés en 2025. L'exploitation et

la gestion déficientes de la décharge n'ont pas été systématiquement corrigées, ce qui a conduit à son remplissage quasi total et a compromis la durabilité de la gestion globale des déchets dans la communauté chypriote turque.

Afin d'améliorer et de protéger l'environnement, la Commission a continué de soutenir la communauté chypriote turque en achevant la rénovation du réseau local de qualité de l'air et des capacités de surveillance de l'eau. En outre, la Commission a financé une évaluation de la concentration en métaux lourds dans les sols, les eaux souterraines et les cultures de la plaine de Morphou. Ces activités sont essentielles pour améliorer la capacité des organismes locaux à surveiller, évaluer et favoriser la préservation des ressources naturelles tout en réduisant au minimum les risques pour la santé humaine et la biodiversité.

Le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a poursuivi la mise en œuvre du «mécanisme pour les infrastructures locales» (*Local Infrastructure Facility* ou LIF) de l'UE dans le cadre de conventions de contribution signées avec la Commission pour un total de 37 millions d'EUR. Le LIF soutient la préparation et la mise en œuvre d'investissements essentiels dans les infrastructures, tels que: i) l'amélioration du réseau d'égouts dans la région de Mandres/Hamitköy; ii) l'installation de réservoirs d'eau, de systèmes de pompage et de panneaux solaires à Lefka/Lefke; iii) la mise à disposition d'installations et d'équipements sportifs dans plusieurs établissements scolaires; et iv) la construction d'une unité de réception des boues d'épuration dans la station d'épuration des eaux usées de Mia Milia/Haspolat.

#### 4.2.3. *Objectif 3: favoriser la réconciliation, instaurer un climat de confiance et soutenir la société civile*

Des initiatives visant à instaurer un climat de confiance sous l'égide des Nations unies ont permis de continuer de fournir des possibilités de dialogue bicommunautaire, de réconciliation et d'instauration d'un climat de confiance. Il s'agit notamment du comité des personnes disparues à Chypre (Committee on Missing Persons in Cyprus – CMP) et des comités techniques bicommunautaires, ainsi que des travaux du forum de dialogue chypriote, d'organisations de la société civile et du programme de bourses proposé en partenariat avec les United World Colleges (UWC).

En 2025, l'UE a alloué 2,6 millions d'EUR au CMP, maintenant un niveau constant de soutien depuis 2006 et contribuant ainsi de manière substantielle à la consolidation de la paix. Cela porte la contribution totale de l'UE au CMP à 41,1 millions d'EUR. Ce financement représente environ 80 % du budget opérationnel total du CMP et couvre des activités critiques en laboratoire et sur le terrain. À la fin de l'année 2025, le CMP avait permis d'exhumer 1 714 restes et d'identifier 1 063 des 2 002 personnes disparues sur lesquelles il enquêtait. Toutefois, au fil du temps, les enquêtes et les fouilles du CMP deviennent de plus en plus complexes et nécessitent un financement durable.

Le programme d'aide a continué de soutenir les 13 comités techniques (organes bicommunautaires créés sous l'égide des Nations unies), qui fonctionnent sous la direction directe des dirigeants des deux communautés. Ces comités remplissent un double mandat: faciliter les négociations politiques tout en favorisant la coopération pratique afin d'améliorer la vie quotidienne des deux communautés.

Le comité technique sur le patrimoine culturel (Technical Committee on Cultural Heritage – TCCH) reçoit régulièrement des fonds de l'UE depuis 2011. Ce soutien financier a favorisé la réconciliation et la collaboration entre les communautés en

préservant les sites importants sur le plan culturel, y compris des monuments religieux et des cimetières. À la fin de l'année 2025, le TCCH avait reçu des financements de l'UE à hauteur d'environ 32,5 millions d'EUR, permettant la conservation, le renforcement structurel, la protection physique ou la restauration de plus de 200 sites sur l'île. Afin de favoriser l'intérêt du public, le programme a mis au point une plateforme numérique permettant de réaliser des visites virtuelles de sites et a mis en place une initiative de jeunes ambassadeurs pour le patrimoine afin d'associer les jeunes Chypriotes à la préservation et à la promotion de leur patrimoine culturel.

Le programme d'aide a également fourni une assistance ciblée aux 12 autres comités techniques au moyen d'un mécanisme de soutien spécifique. Entre 2023 et 2025, huit comités ont utilisé 1 million d'EUR pour financer un large éventail d'initiatives, allant de la coopération technique sur des questions stratégiques (par exemple, la lutte contre les organismes nuisibles) à des événements de proximité (par exemple, une exposition de photos bicommunautaire). L'incidence de ces comités a été freinée par un climat politique défavorable et des limitations opérationnelles, mais leur pérennité en tant que plateforme collaborative demeure importante.

En 2025, le programme a accordé des bourses à neuf étudiants chypriotes grecs et neuf étudiants chypriotes turcs supplémentaires, ce qui leur a permis de s'inscrire aux United World Colleges (UWC). Depuis sa création, le programme a aidé 82 jeunes Chypriotes brillants à suivre un programme de baccalauréat international en deux ans, qui vise à rassembler les individus dans la quête de la paix et d'un avenir durable.

Ce programme de bourses a été complété par des activités de mobilisation des jeunes et par des cours de courte durée à Chypre, qui avaient permis de toucher plus de 450 jeunes à la fin de l'année 2025. Ces efforts ont donné aux participants les moyens d'être les moteurs d'un changement sociétal positif dans leurs communautés.

Le soutien à la société civile s'est poursuivi en 2025. Le projet «Espace civique» et l'initiative relative à l'assistance technique fournie par l'équipe de soutien ont été menés à bien et un projet de suivi fusionnant ces services, doté d'un budget de 2,3 millions d'EUR, a débuté en décembre 2025. Au cours des deux ans et demi à venir, le projet «Espace civique» modernisé continuera de fournir une assistance technique aux organisations de la société civile afin de renforcer leurs capacités, y compris pour la gestion et de la mise en œuvre des fonds de l'UE. Ses objectifs consistent notamment à promouvoir un environnement propice au développement de la société civile et à encourager la mise en réseau et les actions conjointes avec des organisations de la société civile (OSC) chypriotes grecques et d'autres OSC de l'UE. Avec le soutien de l'UE, les OSC locales ont mené à bien des projets portant, par exemple, sur les droits des minorités sexuelles et sur la promotion de l'emploi des personnes handicapées et des anciens détenus. La Commission a également facilité la coopération entre des OSC chypriotes grecques et turques dans les domaines des violations des droits de l'homme, de la lutte contre la traite des êtres humains, de la culture, de la jeunesse et de la participation à des actions sociales.

Dans le cadre du neuvième programme de subventions intitulé «Société civile chypriote en action», 16 subventions d'un montant total de 2,22 millions d'EUR ont été accordées. Les projets retenus couvrent des domaines importants, notamment: i) la protection de l'environnement et le développement durable; ii) la réconciliation; iii) l'instauration d'un climat de confiance; et iv) la promotion de la participation de la société civile au processus de règlement de la question chypriote. D'autres projets essentiels font avancer les travaux sur l'autonomisation des femmes et le soutien aux

victimes de violence sexiste, la défense des droits des jeunes, les droits en matière de santé, les droits des animaux et la création d'un environnement favorable aux OSC.

En 2025, le forum de dialogue chypriote, qui réunit des partis politiques, des syndicats, des associations d'entreprises, de professionnels et d'employeurs et des organisations de la société civile des deux communautés, a poursuivi ses travaux grâce à un financement de l'UE. Il a organisé plusieurs réunions de son groupe de travail politique, qui est composé de responsables politiques de la plupart des partis des deux communautés. Lors de ces réunions, le groupe a tenu un débat avec l'envoyé spécial de l'UE pour Chypre, Johannes Hahn. Le groupe de travail du forum a lancé son guide sur le marché du travail, une ressource trilingue en libre accès qui consolide les principales statistiques économiques et de l'emploi des deux communautés de l'île. En outre, l'association Human Rights Platform financée par l'UE a continué de mener des activités axées sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre la traite des êtres humains, les droits des réfugiés, les droits des personnes LGBTI+ et la liberté d'association, d'expression et de la presse.

#### 4.2.4. *Objectif 4: rapprocher la communauté chypriote turque de l'Union européenne*

Depuis 2022, la Commission collabore avec le Goethe-Institut pour la mise en œuvre du programme de bourses de l'UE destiné à la communauté chypriote turque. Au total, 142 bourses d'études ont été accordées à des étudiants chypriotes turcs au cours de l'année universitaire 2024-2025 pour qu'ils étudient dans un État membre de l'UE. En outre, une stratégie a été élaborée pour permettre aux anciens étudiants de nouer des contacts, de participer et de mettre à profit leurs compétences et leurs possibilités, ainsi que d'augmenter le nombre de ceux qui reviennent dans la communauté chypriote turque en tant que professionnels.

Depuis 2007, 2 418 bourses d'études ont été accordées à des étudiants, couvrant ainsi plus d'une centaine d'universités dans 23 pays de l'UE. Ces bourses soutiennent: i) les étudiants au cours de leur première année d'études de premier cycle; ii) les étudiants de deuxième ou troisième cycles; et iii) les chercheurs et les professionnels souhaitant approfondir leurs compétences linguistiques et professionnelles dans l'ensemble des États membres de l'UE.

L'infopoint de l'UE est géré par le bureau d'appui au programme de l'UE. En 2025, grâce à des activités en ligne et hors ligne, il a atteint un niveau élevé de visibilité et a permis de mieux faire connaître l'impact du programme d'aide et le rôle de l'UE dans le processus de règlement de la question chypriote. L'infopoint de l'UE et d'autres projets financés par l'UE ont organisé plus de 350 activités de communication et de visibilité en 2025, y compris les premières célébrations bicommunautaires de la Journée de l'Europe, qui ont rassemblé environ 5 000 participants. Au cours de cette période, une trentaine de fiches d'information, brochures et documents audiovisuels ont été établis. Sur la base de cet engagement marqué, on constate un intérêt manifeste et croissant de la communauté pour davantage d'événements d'information et d'activités de sensibilisation liés à l'UE au cours de la prochaine période. Cet intérêt reflète la demande constante du public chypriote turc de disposer en temps utile d'informations accessibles et fiables sur l'UE et son soutien.

#### 4.2.5. *Objectifs 5 et 6: préparer la communauté chypriote turque à l'introduction et à la mise en œuvre de l'acquis*

L'instrument TAIEX est utilisé pour mettre en œuvre les objectifs 5 et 6 du règlement relatif à l'aide. Il contribue à préparer la communauté chypriote turque à mettre en

œuvre l'acquis de l'Union dès que la suspension de son application sera levée lors du règlement complet de la question chypriote.

L'instrument TAIEX reste un outil important pour la réalisation des objectifs du programme d'aide et pour le soutien des échanges commerciaux entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte. Des activités TAIEX ont été menées dans 13 secteurs de l'acquis de l'UE, afin de rapprocher la communauté chypriote turque des normes et procédures de l'UE. Au total, 81 missions d'experts et un atelier ont été organisés. En outre, les efforts se sont poursuivis pour améliorer une base de données de tous les textes juridiques élaborés avec le soutien de TAIEX et pour garantir le maintien de la qualité de la traduction et de l'interprétation dans la communauté chypriote turque.

Le soutien aux échanges commerciaux entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte [au titre du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil] est resté le domaine d'activité le plus actif et le plus riche en ressources des activités TAIEX. Des experts indépendants mandatés par la Commission ont procédé à des inspections phytosanitaires régulières de fruits et légumes frais, de produits végétaux, de pommes de terre, de miel et de navires de pêche afin de veiller à ce que les normes de l'UE applicables aux denrées alimentaires commercialisées soient respectées. En avril 2024, le ministère de la santé de la République de Chypre a publié une circulaire autorisant le commerce de part et d'autre de la ligne verte pour six nouvelles catégories de produits alimentaires transformés, à savoir le café, la limonade, les légumes surgelés, les pommes de terre surgelées, les produits alimentaires conservés dans le vinaigre et les feuilles de jute séchées. Cela porte à 14 le nombre de produits alimentaires transformés d'origine non animale qui sont autorisés. Les experts TAIEX ont garanti que les normes et la qualité au niveau de l'UE étaient respectées grâce aux contrôles de conformité dans des installations de produits alimentaires transformés dans les zones non contrôlées par le gouvernement.

### **4.3. Exécution financière (contrats et paiements)**

#### **4.3.1. Passation de marchés**

La Commission a signé des engagements juridiques en 2025 à hauteur de 29,2 millions d'EUR.

#### **4.3.2. Paiements**

Les paiements en 2025 s'élevaient à 38,5 millions d'EUR (contre 40,4 millions d'EUR en 2024).

### **4.4. Suivi**

La Commission est directement responsable de la mise en œuvre de la plupart des projets (gestion directe). Le niveau de suivi exercé par le personnel de la Commission est très élevé et passe par des contacts réguliers avec les contractants, des visites sur place, des réunions de chantier et des réunions des comités de pilotage, ainsi qu'une coopération avec les coordinateurs locaux du financement de l'UE. L'assistance technique fournie par l'équipe de soutien pour les subventions a continué d'aider la Commission à assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats de subvention, tout en aidant les bénéficiaires des subventions à appliquer les règles de l'UE en la matière, y compris les règles concernant les procédures secondaires de passation de marchés.

De plus, la Commission met en œuvre plusieurs contrats dans le cadre d'une gestion indirecte. Les organismes responsables de la mise en œuvre, tels que le PNUD, la

Banque mondiale, le Goethe-Institut et la GIZ présentent des rapports à la Commission conformément aux accords de contribution et d'administration respectifs. La Commission est étroitement associée au suivi quotidien de ces activités.

#### **4.5. Audit et contrôles**

Les audits réalisés par la Cour des comptes européenne en 2025 sur les projets financés au titre du programme d'aide n'ont donné lieu à aucune constatation. En 2025, le service d'audit interne de la Commission n'a contrôlé aucun projet relevant du programme d'aide.

#### **4.6. Évaluation**

Une évaluation indépendante du programme d'aide couvrant la période 2013-2018 a été publiée en 2022. Les résultats de l'évaluation ont été satisfaisants. L'évaluation a permis de conclure que le programme restait pertinent et que son incidence était positive. Elle a confirmé la valeur ajoutée de l'UE et a reconnu que le programme avait permis de préserver la perspective de la réunification. Elle a également mis en évidence la cohérence et l'efficacité générales du programme. Dans le même temps, l'évaluation a souligné que le programme d'aide ne pouvait, à lui seul, parvenir à la réunification de Chypre, dont la responsabilité continue d'incomber aux deux communautés chypriotes.

Une évaluation du programme d'aide couvrant la période 2019-2024 a été lancée en janvier 2026. Ses résultats devraient être publiés en 2027.

#### **4.7. Information, publicité et visibilité**

Au total, plus de 350 activités de visibilité et de communication ont été organisées en 2025 afin de mettre en évidence la contribution de l'UE au développement de la communauté chypriote turque et au processus de règlement de la question chypriote.

#### **4.8. Consultations avec le gouvernement de la République de Chypre**

Des réunions se sont régulièrement tenues avec des représentants du gouvernement de la République de Chypre. La Commission continue de compter sur la coopération du gouvernement pour vérifier les droits de propriété et faciliter les travaux des comités techniques bicommunautaires. En outre, la Commission rencontre régulièrement le ministère des affaires étrangères et la représentation permanente de la République de Chypre auprès de l'UE.

### **5. CONCLUSIONS**

Au titre des objectifs du règlement relatif à l'aide, la Commission continue d'apporter une aide afin de faciliter la réunification de Chypre en favorisant le développement social et économique de la communauté chypriote turque et en rapprochant celle-ci de l'Union européenne.

En 2025, l'aide est restée ciblée sur les domaines qui posent des défis en ce qui concerne le respect futur de l'acquis, tout en faisant en sorte que les besoins émergents soient satisfaits de manière efficace et en temps utile.

L'accent mis sur la pertinence, la maturité, l'appropriation et la durabilité des projets a donné des résultats positifs et continuera d'orienter les futures discussions en matière de programmation. Les efforts continueront aussi de viser à accroître les effets à long terme dans les domaines prioritaires au moyen d'actions stratégiques. La Commission est disposée à déployer autant de ressources que nécessaire, y compris au titre du

programme d'aide, pour soutenir des négociations relatives au règlement de la question chypriote sous les auspices des Nations unies et les nouvelles évolutions du processus.